



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.27.4.1

8 juin 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 27.4.de l'ordre du jour

AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Le présent document fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Décisions 13.54-13.57 *Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)*. Il comprend un rapport du groupe de travail de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur les aires protégées des mammifères marins sur les activités relatives à l'identification des AIMM entreprises depuis la COP13 de la CMS, ainsi qu'un projet de Décisions pour adoption.

AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)

Contexte

1. Les aires Importantes pour les Mammifères Marins (AIMM) sont des mesures de conservation localisées pour les mammifères aquatiques, élaborées par le groupe de travail de l'UICN sur les zones protégées pour les mammifères marins. Lors de sa douzième réunion, la Conférence des Parties de la CMS a reconnu la pertinence des AIMM pour la conservation des mammifères aquatiques avec la Résolution 12.13. Lors de sa 13^{ème} réunion, la Conférence des Parties a adopté les Décisions 13.54-13.57. *Aires Importantes pour les Mammifères Marins (AIMM)* comme suit :

13.54 Adressée aux Parties

Il est demandé aux Parties de se fonder, s'il y a lieu, sur les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) qui ont été recensées et publiées sur le site Web du Groupe de travail spécial conjoint de l'UICN Commission de la sauvegarde des espèces/ Commission mondiale des aires protégées (CSE/CMAP) sur les zones de protection des mammifères marins (www.marinemammalhabitat.org) pour identifier les habitats en péril, élaborer des mesures visant à réduire les risques ou désigner des aires marines protégées, et ce à des fins d'aménagement de l'espace marin, pour les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux Annexes de la CMS.

13.56 Adressée au Conseil scientifique

Le Conseil scientifique, sous réserve des ressources disponibles, est prié de :

- a) sur demande, aider les Parties à utiliser les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) qui ont été recensées et publiées sur le site Web du Groupe de travail spécial conjoint de l'UICN CSE/CMAP sur les zones de protection des mammifères marins (www.marinemammalhabitat.org) pour identifier les habitats en péril ou élaborer des mesures visant à réduire les risques pour les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux Annexes de la CMS;*
- b) collaborer avec les CSE/CMAP de l'UICN sur les zones de protection des mammifères marins pour intégrer les données sur les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux annexes de la CMS dans l'identification des AIMM;*

13.57 Adressée au Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve de ressources externes disponibles, est chargé de :

- a) transférer au Conseil scientifique et aux Parties les informations sur les nouvelles AIMM transmises par le Groupe de travail conjoint de l'UICN CSE/CMAP sur les zones de protection des mammifères marins, et d'inviter les Parties et les États de l'aire de répartition à apporter leur contribution;*
 - b) encourager les pays à contribuer à une nouvelle décennie de recherche scientifique sur les habitats des mammifères marins et d'autres espèces migratrices en haute mer;*
 - c) poursuivre le processus de négociation et de mise en œuvre du traité sur la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) afin de le rendre pertinent pour les mammifères marins et pour d'autres espèces marines migratrices.*
2. Les décisions 13.55 et 13.56 c) concernent le Dugong et sont donc rapportées dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.27.5.3](#) *Siréniens, Pinnipèdes et Loutres.*

Activités de mise en œuvre des Décisions

3. Les AIMM sont identifiées par le biais d'un processus régional dirigé par des experts, qui rassemblent et évaluent des preuves en fonction d'une série de critères de sélection. Le processus en cinq étapes est décrit sur le site web du groupe d'étude conjoint de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins (Joint CSE/CMAP Marine Mammal Protected Areas Task Force = Groupe de travail conjoint CSE/CMAP sur les zones protégées par les mammifères marins) [ici](#). Le groupe d'étude est composé d'experts et soutient le processus d'identification des nominations des AIMM. Un comité d'examen indépendant est chargé d'accepter ou de rejeter les propositions des AIMM présentées par les experts. Des ateliers sont régulièrement organisés pour examiner les domaines d'intérêt préliminaires et proposer des AIMM candidates. Les travaux actuels sur les AIMM liés à la CMS sont menés par l'ancien conseiller pour les mammifères aquatiques nommé par la COP, qui est également le coprésident du groupe d'étude sur la MMPA, ce qui a facilité l'intégration de la CMS dans le processus. Un rapport du groupe d'étude de l'UICN sur les activités relatives à l'identification des AIMM entreprises depuis la COP13 de la CMS est disponible à l'Annexe 1. La collaboration a fonctionné de manière organique grâce aux chevauchements considérables entre les experts du groupe d'étude sur les mammifères aquatiques de la CMS et les participants aux ateliers suivants et aux visites de mise en œuvre de l'AIMM :
 - a) Troisième démonstration de la mise en œuvre de l'AIMM (archipel de Bazaruto, Mozambique, novembre 2019)
 - b) Session spéciale du groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées des mammifères marins sur la collecte de données en haute mer (Conférence mondiale sur les mammifères marins, Barcelone, Espagne, décembre 2019)
 - c) Atelier régional des zones importantes pour les mammifères marins pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le sud-est de l'océan Indien (Perth, Australie, février 2020)
 - d) Atelier régional AIMM sur la mer Noire, le système des détroits turcs et la mer Caspienne (en ligne, février 2021)
 - e) Atelier régional AIMM pour le sud-est de l'océan Pacifique tempéré et tropical (San José, Costa Rica, juin 2022)
 - f) Atelier régional des AIMM dans l'océan Atlantique Sud-Ouest (Praia do Forte, Brésil, décembre 2022)
 - g) Quatrième démonstration de la mise en œuvre des AIMM (Karachi, Pakistan, février 2023)
 - h) Atelier régional AIMM pour l'océan Atlantique Nord-Est (Hambourg, Allemagne, mai 2023).
4. Conformément à la Décision 13.56 a), le Secrétariat a envoyé la Notification CMS 2022/013 en septembre 2022, soulignant que les Parties peuvent demander le soutien du Conseil scientifique, et encourageant les Parties à soutenir la recherche scientifique sur les habitats des mammifères marins et d'autres espèces migratrices en haute mer. Aucune demande n'a été reçue.
5. Conformément à la Décision 13.57 a), le Secrétariat transmet des informations sur les nouvelles Aires Importantes pour les Mammifères Marins (AIMM) via le rapport de l'Annexe 1, et s'est activement engagé dans le processus AIMM, en assistant aux réunions et en aidant à promouvoir les AIMM. Le Secrétariat a également promu les AIMM lors d'événements parallèles organisés dans d'autres forums. Conformément à la Décision 13.57 c), le Secrétariat a assisté à certaines des réunions de négociation sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) et a soulevé la question des

AIMM ainsi que des espèces marines migratrices en général.

6. Depuis la COP13, 81 nouvelles AIMM ont été identifiées et 22 espèces supplémentaires inscrites aux Annexes de la CMS ont été incluses dans les AIMM nouvellement identifiées. Au total, il existe des AIMM concernant les 39 espèces suivantes inscrites aux Annexes de la CMS¹ :

- Otaries à fourrure d'Amérique du Sud (*Arctocephalus australis*, Ann. II)
- Petit rorqual de l'Antarctique (*Balaenoptera bonaerensis*, Ann. II)
- Rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*, Ann. I et II)
- Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*, Ann. II)
- Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*, Ann. I)
- Baleine d'Omura (*Balaenoptera omurai*, Ann. II)
- Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*, Ann. I et II)
- Dauphin du Chili (*Cephalorhynchus eutropia*, Ann. II)
- *Delphinus delphis*, Ann. I et II)
- Dauphin commun de la mer Noire (*Delphinus d. ponticus*, inclus dans *Delphinus delphis*, Ann. II)
- Dugong (*Dugong dugon*, Ann. II)
- Baleine franche australe (*Eubalaena australis*, Ann. I)
- (*Globicephala melas*, à nageoires longues Ann. II)
- Dauphin de Risso (*Grampus griseus*, Ann. II)
- Dauphin de Fraser (*Lagenodelphis hosei*, Ann. II)
- Dauphin de Peale (*Lagenorhynchus australis*, Ann. II)
- Dauphin sombre (*Lagenorhynchus obscurus*, Ann. II)
- Loutre marine (*Lontra felina*, Ann. I)
- Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*, Ann. I)
- Phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*, Ann. I et II)
- Marsouin aptère de l'Indo-Pacifique (*Neophocaena phocaenoides*, Ann. II)
- Dauphin de l'Irrawaddy (*Orcaella brevirostris*, Ann. I et II)
- Dauphin à nageoires jaunes d'Australie (*Orcaella heinsohni*, Ann. II)
- Orque (*Orcinus orca*, Ann. II)
- Otarie d'Amérique du Sud (*Otaria byronia*, listée comme *O. flavescens*, Ann. II)
- Marsouin commun (*Phocoena phocoena*, Ann. II)
- Marsouin commun de la mer Noire (*Phocoena p. relicta*, inclus dans *Phocoena phocoena*, Ann. II)
- Marsouin de Burmeister (*Phocoena spinipinnis*, Ann. II)
- Cachalot (*Physeter macrocephalus*, Ann. I et II)
- Dauphin du Gange (*Platanista gangetica gangetica*, Ann. I et II)
- Phoque de la Caspienne (*Pusa caspica*, Ann. I et II)
- Dauphin à bosse de l'Indo-Pacifique (*Sousa chinensis*, Ann. II)
- Dauphin à bosse de l'océan Indien (*Sousa plumbea*, listé comme *S. chinensis*, Ann. II)
- Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*, Ann. II)
- Dauphin rayé (*Stenella coeruleoalba*, Ann. II)
- Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*, Ann. II)
- Grand dauphin de l'Indo-Pacifique (*Tursiops aduncus*, Ann. II)
- Grand dauphin de la mer Noire (*Tursiops truncatus ponticus*, Ann. I)
- Baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*, Ann. I)

¹ Classés par ordre alphabétique des genres

Discussion

7. Les travaux du groupe d'étude conjoint CSE/CMAP de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins progressent bien. De nouvelles AIMM ont été créées et de nombreuses autres espèces inscrites aux Annexes de la CMS ont bénéficié d'un cadre de protection supplémentaire. Les parties sont encouragées à utiliser ces AIMM dans leurs activités de planification nationale.
8. Les mesures de conservation par zone, telles que les AIMM, deviendront encore plus pertinentes lorsque l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, conclu dans le cadre de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, sera finalisé et entrera en vigueur. Ce nouveau traité détaillera en grande partie les mesures de conservation par zone, y compris les zones marines protégées, en haute mer. Les dispositions de la CMS s'appliquent également en haute mer.

Actions recommandées

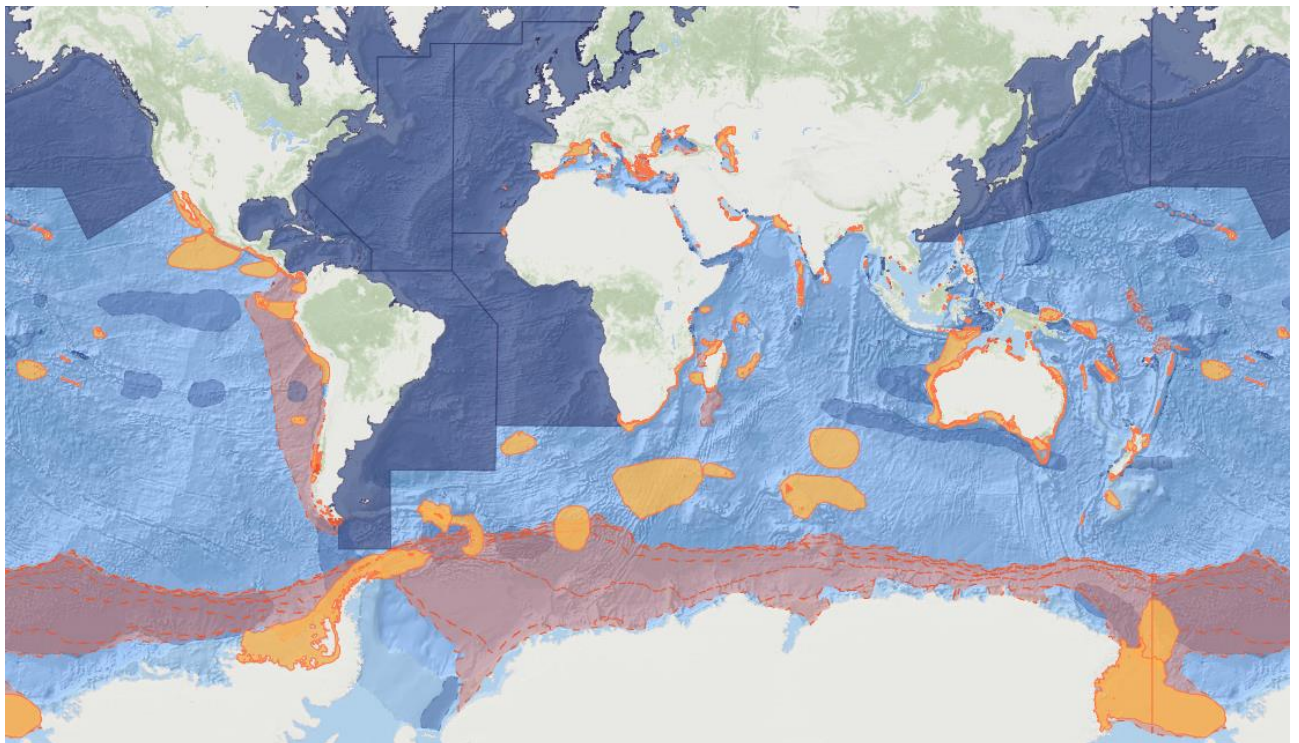
9. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
 - a) de prendre note du rapport du Groupe d'étude conjoint CSE/CCPA de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins, qui figure à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b) d'adopter le projet de Décisions figurant à l'Annexe 2 du présent document;
 - c) de supprimer les Décisions 13.54-13.57.



**2^{EME} NOTE D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À
L'IDENTIFICATION DES AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS
(AIMM)**

Giuseppe Notarbartolo di Sciara et Erich Hoyt, coprésidents du groupe d'étude

21 mars 2023



Depuis le 30 juin 2019 (date de la 1^{ère} note d'information²), le groupe d'étude de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins s'est engagé dans les activités suivantes pour soutenir son programme AIMM :

1. Troisième démonstration de la mise en œuvre de l'AIMM, archipel de Bazaruto, Mozambique

Une visite d'experts a eu lieu au Mozambique du 17 au 24 novembre 2019, plus précisément dans l'archipel de Bazaruto à Inhambane Bay dans les Aires Importantes pour les Mammifères Marins (AIMM), dans le sud du Mozambique. Ces AIMM abritent le dernier bastion de dugongs en Afrique de l'Est, avec moins de 300 de ces siréniens, où cette population est au moins encore viable, contrairement à ce qui se passe ailleurs le long de la côte du continent. D'une superficie de 16 280 km², l'AIMM de l'archipel de Bazaruto à la baie d'Inhambane abrite également des dauphins à bosse de l'océan Indien, une espèce menacée, et dix autres espèces de baleines et de dauphins, dont les baleines à bosse, qui se dirigent vers leurs zones de reproduction. Cet habitat est menacé par la pêche illégale au filet maillant et le braconnage, et a été ouvert aux baux autorisés pour l'exploitation future du pétrole et du gaz. Les représentants du Groupe d'étude, rejoints par Donna Kwan, gestionnaire de programme du MdE sur le dugong de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn, ont tenu des réunions pour informer les parties prenantes et le gouvernement sur la nouvelle AIMM, et ont discuté des options pour l'adoption d'actions de conservation et de gestion. Un rapport complet de la visite est disponible [ici](#).

2. Atelier régional de l'AIMM pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le sud-est de l'océan Indien

Du 10 au 14 février 2020, l'atelier régional de l'AIMM pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le sud-est de l'océan Indien s'est tenu à Perth, en Australie. À partir de 438 zones d'intérêt préliminaires (pAoi), dont plus de 50 ont été soumises avant et pendant la réunion par les participants, les autres étant des désignations spatiales existantes pour les mammifères marins, quelque 45 ZIEM candidates (cIMMA) ont été identifiées et proposées par le biais d'un processus basé sur des experts, en utilisant des critères de sélection spécifiques.

À la suite d'un examen indépendant et de la prise en compte de la manière dont les critères ont permis l'identification des IMMA, 31 IMMA ont été acceptées pour un statut à part entière, 2 restant des cIMMA et 13 devenant des zones d'intérêt (Aoi). L'atelier a réuni 31 experts et observateurs de sept pays ou territoires d'outre-mer, à savoir l'Australie, l'Indonésie, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les îles Turks et Caicos, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Les observateurs provenaient du gouvernement fédéral australien, du gouvernement de l'État et de la commission d'examen des AIMM.

Les experts ont identifié pour la première fois des cAIMM pour le dauphin d'Hector et le dauphin de Maui, tous deux en danger critique d'extinction, ainsi que pour le dauphin à bosse et le dauphin à museau court d'Australie, tous deux vulnérables et récemment reconnus en tant qu'espèces. Ils ont également identifié des habitats littoraux pour la plupart des dugongs restants dans le monde, ainsi que des canyons profonds abritant des cachalots vulnérables et des baleines bleues et des baleines bleues pygmées, toutes deux en danger. Deux espèces de grands dauphins et l'otarie d'Australie, espèce en voie de disparition, vivent également en Australie et sont couvertes par les propositions de la cAIMM.

² Annexé au document [UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.1/Rev.1](#)

Un autre résultat de l'atelier a été l'annonce par Charlotte Boyd que 25 des cAIMM étaient susceptibles de remplir les critères, y compris les seuils pour les KBA. Cela augmente considérablement le nombre d'aires protégées dans le monde qui abritent des mammifères marins. Compte tenu de son travail ciblé sur les KBA au niveau mondial et de sa participation aux précédents ateliers AIMM, Mme Boyd a conclu que le moyen le plus productif de garantir que les AIMM permettent l'identification des KBA potentiels et que les seuils KBA informent les AIMM est qu'ils soient sélectionnés ensemble - un processus actuellement facilité par le processus de l'atelier d'experts AIMM. Le rapport complet de l'atelier peut être téléchargé [ici](#).

3. Atelier régional de l'AIMM sur la mer Noire, le système des détroits turcs et la mer Caspienne

L'atelier régional pour l'identification des zones importantes pour les mammifères marins dans la mer Noire, le système des détroits turcs et la mer Caspienne s'est tenu du 22 au 26 février 2021 sous la forme d'une réunion virtuelle. L'atelier a débuté avec 53 zones d'intérêt préliminaires (pAol) du système de la mer Noire et des détroits turcs et 20 pAol de la mer Caspienne. Parmi les 73 pAol, 32 ont été soumises par des experts invités, 14 étaient des zones marines protégées (MPA) dans la base de données mondiale des zones protégées, 24 étaient des zones d'importance écologique ou biologique (EBSA) identifiées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, et 3 zones avaient été identifiées comme habitats critiques pour les cétacés (CCH) dans le cadre de l'accord régional ACCOBAMS de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage; Convention de Bonn. En plus de ces 73 rapports, 19 rapports ont été soumis par les participants le premier jour de l'atelier, ce qui donne un total de 92 rapports à examiner. Ces 92 pAol ont été examinés un par un dans les groupes de discussion et en séance plénière, à la lumière des critères de sélection utilisés pour leur identification. Des informations complémentaires utiles ont été fournies par de nombreux pAol qui se chevauchaient. Au cours de l'atelier, le groupe a fusionné certaines zones et en a reporté beaucoup d'autres, puis a préparé des soumissions cAIMM, en proposant des limites et en détaillant comment chacune d'entre elles répondait aux différents critères AIMM. Le cinquième jour de l'atelier, 23 zones ont été recommandées pour faire l'objet d'une proposition d'AIMM candidate (cAIMM) qui sera évaluée par la commission d'examen.

Après un examen indépendant et une analyse de la manière dont, pour chaque cAIMM, les informations scientifiques répondent aux critères de l'AIMM, certaines cAIMM ont été rejetées et la plupart ont nécessité une révision mineure ou majeure de la part des participants qui étaient les points de contact. Dans certains cas, il a été recommandé de fusionner des cAIMM, ce qui a nécessité une nouvelle consultation entre les groupes sous-régionaux. Au total, après les révisions effectuées au prix d'efforts considérables par les participants et les membres du secrétariat de l'AIMM, 14 AIMM ont été acceptées pour un statut à part entière, car elles répondaient aux critères. Parmi les cAIMM restantes, une zone a été considérée comme présentant des signes évidents de mérite en tant que future AIMM, même si elle n'a pas reçu l'approbation complète de l'AIMM ; elle restera donc une cAIMM jusqu'à ce qu'elle puisse satisfaire pleinement aux critères. Les zones restantes du processus de révision sont donc devenues des zones d'intérêt, rejoignant les 4 zones d'intérêt recommandées par l'atelier et portant à 11 le nombre total de zones d'intérêt à inclure dans l'atlas électronique. Le rapport final du processus AIMM de la mer Noire, des détroits turcs et de la mer Caspienne peut être téléchargé : [ici](#).

4. Atelier régional sur les AIMM dans le sud-est de l'océan Pacifique tempéré et tropical

Du 6 au 10 juin 2022, l'atelier régional de l'AIMM pour le sud-est de l'océan Pacifique tropical et tempéré s'est tenu en mode hybride à San José, Costa Rica. Le secrétariat AIMM du groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées des mammifères marins a recueilli 118 zones

d'intérêt préliminaires (pAol), dont 39 ont été soumises par les participants avant la réunion et 17 autres au cours des deux premiers jours, tandis que les autres étaient constituées de désignations spatiales existantes pour les mammifères marins, y compris des aires marines protégées (AMP) et des zones d'importance écologique ou biologique (EBSA) de la Convention sur la diversité biologique. À l'issue de l'atelier, 48 AIMM candidates (cAIMM) ont été identifiées et proposées dans le cadre d'un processus d'experts, en utilisant des critères de sélection spécifiques. Six domaines supplémentaires seraient avancés grâce à la fusion ou au report de l'analyse d'impact et de 64 analyses d'impact paneuropéennes.

À la suite d'un examen indépendant et de la prise en compte de la manière dont les critères ont permis l'identification des AIMM, 36 AIMM ont été acceptées pour un statut complet, 5 restant des AIMM et 11 étant réservées en tant qu'Aol, toutes figurant désormais sur l'atlas électronique des AIMM. L'atelier a été suivi par 58 experts, dont 20 observateurs, 14 d'entre eux étant éloignés. Sur les 58 experts, 27 ont participé en personne tout au long de la semaine et 4 ont participé à distance. Les participants à la conférence étaient originaires des pays du Pacifique, du Mexique au Chili, ainsi que de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, de l'Italie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

Les experts ont identifié pour la première fois des cAIMM pour le vaquita (*Phocoena sinus*) et la loutre marine (*Lontra felina*), tous deux en danger critique d'extinction, ainsi que pour le marsouin de Burmeister (*Phocoena spinipinnis*) et le dauphin du Chili (*Cephalorhynchus eutropia*), tous deux quasi menacés d'extinction. D'autres propositions de la cAIMM portaient sur des populations de baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) et de baleines bleues menacées (*Balaenoptera musculus*) du Pacifique Nord et Sud, notamment des zones utilisées par les baleines à bosse des deux hémisphères lorsqu'elles traversent l'équateur au cours de leurs longues migrations.

À la fin de l'atelier, Gabriela Toscano, basée au bureau de BirdLife en Équateur, a décrit comment au moins trois des cAIMM seraient susceptibles de remplir les critères notamment les seuils pour les KBA ou de faciliter l'expansion et de combler les lacunes dans les KBA identifiées. Enfin, elle a parlé de la flexibilité croissante des KBA. Le nombre de KBA dans le monde qui abritent des mammifères marins s'accroît lentement. Faisant suite à l'atelier, les 48 cAIMM ont été compilées et évaluées, puis envoyées pour examen indépendant afin de déterminer si les critères ont été appliqués correctement et de vérifier que les preuves fournies étaient suffisantes pour étayer le dossier de chaque cAIMM. Le processus/la procédure d'examen s'est conclu(e) par le maintien de 36 AIMM, de 5 cAIMM et de 11 zones obtenant le statut d'Aol. Le rapport final du processus régional AIMM pour le sud-est de l'océan Pacifique tempéré et tropical peut être téléchargé [ici](#).

5. Atelier régional AIMM dans l'océan Atlantique Sud-Ouest

Le neuvième atelier du groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins a eu lieu à Praia do Forte, au Brésil, du 5 au 9 décembre 2022. L'atelier a permis d'identifier 36 nouvelles zones importantes pour les mammifères marins, ou cAIMM. Parmi les participants figuraient 31 scientifiques spécialistes des grandes baleines, des dauphins et des marsouins, des pinnipèdes et des siréniens de l'Atlantique Sud-Ouest. L'océan Atlantique Sud-Ouest, qui représente près d'un quart de l'océan Atlantique, abrite d'importantes populations de baleines franches australes, de baleines à bosse et d'autres baleines venant de l'Antarctique. On y trouve des espèces endémiques à la région, notamment le dauphin de Commerson, le dauphin franciscain et le dauphin de Guyane. Le long des côtes de la Guyane et du nord-est du Brésil, on trouve le lamantin des Antilles. Parmi les habitats célèbres des mammifères marins de cette région figurent les eaux entourant la Péninsule Valdés, la Patagonie, le détroit de Magellan, le banc d'Abrolhos et les îles Fernando do Noronha, au nord-est du Brésil. Le groupe a commencé avec 112 domaines d'intérêt préliminaires (pAol), chacun d'entre eux devant être examiné en détail avant d'être pris en

considération pour une proposition de la cAIMM. Les experts ont également identifié six domaines d'intérêt, en plus des 36 nouveaux AIMM candidats, qu'ils considèrent comme utiles pour progresser. Le processus d'examen des AIMM candidates résultant de l'atelier sur les AIMM dans l'océan Atlantique Sud-Ouest est toujours en cours. Dans le courant de l'année, un rapport final de l'atelier sera mis à la disposition du public.

6. Quatrième démonstration de la mise en œuvre des AIMM, Karachi, Pakistan

À Karachi, au Pakistan, du 14 au 20 février 2023, une mission d'experts s'est déroulée afin de sensibiliser aux AIMM identifiées dans les eaux marines du pays et de discuter avec les autorités nationales et locales de la possibilité de mettre en œuvre des mesures de gestion dans les trois AIMM (« AIMM de l'estuaire de l'Indus et des criques », « AIMM du Miani Hor » et « AIMM du nord-est de la mer d'Arabie »). Dans le cadre de leurs projets, les coprésidents de la task force, Erich Hoyt et Giuseppe Notarbartolo di Sciara, et le vice-président, Gill Braulik, ont été vaillamment soutenus par le WWF Pakistan, et en particulier par le Dr Muhammad Moazzam Khan, et ont participé à des réunions avec les autorités compétentes en matière d'environnement et de pêche, y compris à un atelier d'une journée. La visite s'est terminée par une excursion en bateau au cœur des AIMM de l'estuaire de l'Indus et des criques, où plusieurs groupes de dauphins à bosse de l'océan Indien, une espèce menacée, ont été observés. Le rapport de ce voyage est en cours de préparation et sera bientôt disponible sur le site web de l'AIMM.

7. Dans l'ensemble, des AIMM ont été identifiées pour les espèces et sous-espèces suivantes, inscrites sur la liste de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Convention de Bonn :

Arctocephalus australis, *Balaenoptera bonaerensis*, *B. borealis*, *B. edeni*, *B. musculus*, *B. omurai*, *B. physalus*, *Cephalorhynchus eutropia*, *Delphinus delphis*, *Delphinus d. ponticus*, *Dugong dugon*, *Eubalaena australis*, *Globicephala melas*, *Grampus griseus*, *Lagenodelphis hosei*, *Lagenorhynchus australis*, *L. obscurus*, *Lontra felina*, *Megaptera novaeangliae*, *Monachus monachus*, *Neophocaena phocaenoides*, *Orcaella brevirostris*, *O. heinsohni*, *Orcinus orca*, *Otaria byronia* (inscrit comme *O. flavescens*), *Phocoena phocoena*, *Phocoena p. relicta*, *P. spinipinnis*, *Physeter macrocephalus*, *Platanista gangetica*, *Pusa caspica*, *Sousa chinensis*, *S. plumbea* (inscrit comme *S. chinensis*), *Stenella attenuata*, *S. coeruleoalba*, *S. longirostris*, *Tursiops aduncus*, *Tursiops truncatus ponticus*, *Ziphius cavirostris*.

8. Contributions reçues des Parties et d'autres gouvernements nationaux :

Toutes les activités décrites dans ce rapport ont reçu le soutien du gouvernement allemand, du ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sécurité nucléaire, par le biais du financement du projet Global Ocean Biodiversity Initiative (GOBI) dans le cadre de l'International Climate Initiative (IKI), appelé GOBI-IKI.

PROJET DE DÉCISIONS

AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS

Adressée aux Parties

14.AA Il est demandé aux Parties:

- a) de se fonder, s'il y a lieu, sur les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) qui ont été recensées et publiées sur le site Web du Groupe de travail spécial conjoint de l'UICN Commission de la sauvegarde des espèces/ Commission mondiale des aires protégées (CSE/CMAP) sur les zones de protection des mammifères marins (www.marinemammalhabitat.org) pour identifier les habitats en péril, élaborer des mesures visant à réduire les risques ou désigner des aires marines protégées, ou généralement à des fins d'aménagement de l'espace marin, pour soutenir la conservation des mammifères marins. inscrits aux Annexes de la CMS
- b) faire rapport à la 15^{ème} réunion de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision.

Adressée au Conseil scientifique

14.BB Le Conseil scientifique est prié de collaborer avec les CSE/CMAP de l'UICN sur les zones de protection des mammifères marins pour intégrer les données sur les mammifères marins inscrits aux Annexes de la CMS dans l'identification des AIMM.

Adressée au Secrétariat

14.CC Le Secrétariat est chargé d'informer les Parties sur les nouvelles AIMM et les espèces concernées inscrites aux Annexes de la CMS.